

## Avis D'Appel D'Offres Ouvert N°49/2017

Le **06/12/2017 à 10 heures**, il sera procédé, à la salle des réunions de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-Oujda, Sise à avenue THAMI JILALI à Oujda, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres de prix, relatif à L' *Achat de fournitures pour le matériel informatique pour le compte du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-Oujda, réparti en 2 lots.*

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré du service de la programmation et de la commande publique, il peut également être téléchargé à partir du site des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de :

Lots	Caution en chiffre (DH)	Caution en lettre (DH)
01	18 000,00	Dix-huit mille
02	Non-exigé	

L'estimation des coûts est fixée à la somme de : **1 272 672,00 Dirhams TTC (un million deux cent soixante-douze mille six cent soixante-douze dirhams TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31et 131 **du Règlement relatif aux marchés du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-Oujda du 08 Septembre 2015.**

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité à l'adresse : **avenue THAMI Jilali 60050 Oujda-Maroc.**
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service de la programmation et de la commande publique de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-Oujda.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les soumettre par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04/09/2014.

La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposée au service de la programmation et de la commande publique à la direction du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-Oujda **avant le 05 /12/ 2017 à 15h00**

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.**